

**FINANCES LOCALES \_ 7.1 \_ DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**  
**BUDGET RATTACHÉ « RÉGIE MUNICIPALE DES SPORTS » – N°01208**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025**

Séance du 28/04/2026

Dûment convoqué le 15/04/2026

En l'an 2026, le mardi 28 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 15 avril 2026, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Antonin HUG, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

**Présents (10) :** Mme Mélanie BATLLO, M. Marcel BLANC, Mme Christelle BOULANGER, Mme Catherine CABAL DELOURME, M. Jacques CARTIER, M. Jean-Michel COLL, Mme Anne GALIBERT, M. Antonin HUG, Mme Dominique REGARD, Mme Dorothée VAZIA

**Absents ayant donné procuration (5) :** M. Alain AUTIER à M. Jean-Michel COLL, M. Marc BLANIC à M. Antonin HUG, Mme Agnes DECHONNE à Mme Christelle BOULANGER, M. Thierry DESCHAMPS à Mme Dominique REGARD, M. Serge ROSSELL à M. Marcel BLANC

**Absents (0) :**

**Secrétaire de séance :** M. Marcel BLANC

Acte n° : 2026\_050\_DE\_FL\_7.1

### **Exposé**

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires, en dépenses et en recettes, pour l'année écoulée ;

Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire ;

### **Visas**

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 avril 2026 ;

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Rapport

CONSIDÉRANT la présentation du Compte de Gestion 2025 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 066031

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PRADES

ETABLISSEMENT : REGIE MUNICIPALE SPORTS BOLQUERE

## Résultats budgétaires de l'exercice

01208 - REGIE MUNICIPALE SPORTS BOLQUERE

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	47 185,02	182 806,93	229 991,95
Titres de recette émis (b)	3 540,39	108 216,14	111 756,53
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 540,39	108 216,14	111 756,53
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	47 185,02	182 806,93	229 991,95
Mandats émis (f)	6 720,00	150 892,24	157 612,24
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	6 720,00	150 892,24	157 612,24
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	3 179,61	42 676,10	45 855,71

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu,

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 du Budget rattaché n°01208 « Régie Municipale des Sports » de la commune de Bolquère ;

**DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance

Marcel BLANC




Le Maire,

Antonin HUG



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montpellier (Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 Montpellier Cedex 2 tél. : 04 67 54 81 00 fax : 04 67 54 74 10, [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr), <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>)